

VILLE DE JOEUF

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 29 FEVRIER 2016  
(conformément à l'art. 25 du règlement intérieur)**

L'an deux mil seize, le vingt-neuf février, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Joeuf s'est réuni au lieu habituel de ses séances à Joeuf, après convocation légale en date du vingt-deux février deux mil seize, sous la présidence de Monsieur André CORZANI, maire

**PRESENT(E)S** A. CORZANI, L. GERARD, F. BERG, L. VIGO, P. FRANGIAMORE, E. KOZLOWSKI, S. LUCCHESI-PALLI, G. KEFF, A. PONT, G. LINTZ, L. BAGGIO, JL. CANO, L. BERTIN, A-M. SPATARO, G. MASSENET, N. OREILLARD, M. FISCHER, R. ROSSI, L. COGNARD, A. SAVARD, E. BERGE, I. WOLFF, A. GAYSSOT,

**ABSENT(E)S REPRESENTE(E)S :** C. ZATTARIN par P. FRANGIAMORE  
JJ. GOTTINI par L. VIGO, R. METZINGER par G. LINTZ  
A. DIASIO par I. WOLFF O. GORSANE par A. SAVARD

**ABSENT(E)S EXCUSE(E)S :** S. FURLAN

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme Audrey PONT.

Monsieur le Maire donne lecture des pouvoirs.

Avant d'entrer dans l'ordre du jour, Monsieur le Maire a tenu à rendre hommage à Mme Lucienne Lavanoux et Monsieur André Choisel, deux personnalités joviennes récemment décédées. Il a rappelé leurs engagements respectifs envers la communauté. Une minute de silence a été respectée en leur honneur.

Après avoir soumis au vote le compte rendu du conseil du 2 décembre 2015 (adopté à l'unanimité), Monsieur le Maire accepte la candidature de Madame Audrey Pont en tant que secrétaire de séance.

## 1- FONCTIONNEMENT DU CONSEIL MUNICIPAL

### **1.1-Signature d'une entente entre les villes de Joeuf et de Briey sur la création d'une « maison du Luxembourg »**

Monsieur le maire explique au conseil que l'on dénombre actuellement plus de 83 000 travailleurs frontaliers lorrains français en Belgique et au Luxembourg. Parmi eux, plus de 8 000 sont issus de communes du Pays du bassin de Briey, sans compter les intérimaires. Ces salariés, mais aussi celles et ceux qui aspirent à le devenir, ont régulièrement besoin d'informations sur la législation luxembourgeoise, leurs droits, des démarches particulières, les conditions d'emploi au Luxembourg, les secteurs qui recrutent, etc.

Conscientes de cette situation et soucieuses de répondre à ce besoin, les communes de Briey et Joeuf souhaitent se doter d'un lieu ressource permettant de répondre aux interrogations nombreuses de ces travailleurs et faciliter leurs démarches administratives mais ayant aussi vocation à devenir un interlocuteur privilégié des entreprises implantées des deux côtés de la frontière : la Maison du Luxembourg. Une maison existe déjà à Thionville et le Maire remercie Mme Grommerch, député-maire de Thionville, pour l'aide qu'elle a pu apporter à ce projet.

Afin de mettre en place cet outil et se répartir équitablement les frais de fonctionnement, les deux communes créent une "entente" en vertu de l'article L. 5221-1 du CGCT, par délibérations concordantes. Celle-ci doit être dotée d'une "conférence" pour le fonctionnement de laquelle chaque commune partie prenante à l'entente désignera une "commission spéciale" composée de trois membres issus du Conseil Municipal et choisis au moyen d'un vote à bulletin secret. Le Maire précise que cette entente n'a pas vocation à durer, mais à impulser, elle doit passer le relais aux communautés de communes.

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve la création d'une entente Briey-Joeuf ayant pour objet la mise en place d'une Maison du Luxembourg.

Suite au vote à bulletins secrets, sont élus membres de la "commission spéciale jovicienne" :

- Mme Berg : 28 voix
- M. Cano : 27 voix
- M. Bergé : 25 voix

Mme Frangiamore, non candidate a obtenu 1 voix.

## 2- FINANCES

### **2.1- Indemnité de conseil 2015 du trésorier municipal**

A l'unanimité, le conseil municipal décide d'attribuer l'indemnité de conseil 2015 au Percepteur à hauteur de 1 213.14 € brut, soit 1 105.68 € nets.

### **2.2- Prise en charge de dépenses**

A l'unanimité, le conseil municipal décide de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Remboursement de 33 € à M. GEORGES Christophe, agent communal, pour sa visite médicale obligatoire dans le cadre de son permis de conduire poids lourds (art 020/6188)
- Remboursement de 33 € à M. CLAUSSE Laurent, agent communal, pour sa visite médicale obligatoire dans le cadre de son permis de conduire poids lourds (art 020/6188).

### **2.3- Ouverture de crédits d'investissement avant le vote du budget primitif 2016**

L'article L.1612-1 du CGCT prévoit que « dans le cas où le budget d'une collectivité n'a pas été adopté avant le 1<sup>er</sup> janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité

territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent ».

Précisément, il est proposé à l'assemblée d'autoriser l'inscription par anticipation au budget principal 2016 des dépenses suivantes :

- Aménagement de l'accueil de la mairie : 30 938 € (art 020/21311/201601)
- Acquisition d'un logiciel de police municipale : 3395 € (art 112/2051)

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **2.4- Convention avec le Centre de Gestion de M. et M. pour la mise à disposition d'un agent du service de valorisation des archives communales**

La ville souhaite mettre à jour ses archives communales et cette tâche nécessite des compétences spécifiques. C'est la raison pour laquelle elle fait appel aux services du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle. La mission correspond à 11 jours pour un coût de 2 420 €. Cette mission concerne le tri des archives à retirer.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature de la convention correspondante.

#### **2.5- Subvention à ISS (Initiative Solidarité Sénégal) - Signature d'une convention**

Comme chaque année, afin de permettre à l'association Initiative Solidarité Sénégal de partir dans les meilleures conditions lors des vacances de printemps, il est proposé de lui verser une subvention immédiate de 13 500 €. Dès que le bilan de l'action 2016 sera établi et les différentes recettes perçues, l'association s'engage à rembourser à la ville 6 500 €.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise la signature de la convention correspondante.

M. Savard indique que son groupe vote favorablement car il soutient entièrement l'action d'ISS dont il se félicite qu'elle soit qualifiée de coopération internationale et non d'aide, les actions étant décidées et construites ensemble, avec les habitants de Kassack Nord, dans une relation parfaitement égalitaire et non dans un lien descendant, les uns étant soumis à la générosité des autres. A ce titre, il estime que le conseil municipal a un devoir pédagogique envers la population, trop souvent tentée de dire qu'au vu de la situation, c'est ici et non au Sénégal, que l'effort doit être porté et entretenant ainsi une confusion malsaine. Pour lui, il faut rappeler que cette intervention n'est qu'un juste retour des choses alors que ces pays sont exploités, leurs ressources pillées et leurs habitants affamés par les grands états occidentaux au titre desquels, la France.

La solidarité exprimée par le concours de la ville de Joeuf à l'action d'Initiative Solidarité Sénégal doit être vue et comprise comme un remboursement de ce pillage.

M. Savard propose l'adoption d'une motion qu'il lit au conseil municipal.

Après avoir rappelé l'importance de la coopération entre la ville et Kassack Nord depuis plus de 10 ans, via l'intervention d'Initiative Solidarité Sénégal, le Maire dit son approbation des propos de M. Savard, notamment sur la nécessité de combattre les idées nauséabondes véhiculées par certains. Il comprend d'ailleurs que c'est bien cela qui a poussé les deux conseillers d'Alternatives Joviciennes à quitter le groupe avec lequel ils avaient été élus et à en créer un nouveau. Quoiqu'approuvant la démarche, il explique qu'elle n'a rien à voir avec le point soumis à délibération et propose donc que le texte soumis par M. Savard soit retravaillé ensemble en préalable à sa soumission aux votes lors du prochain conseil municipal.

Il rappelle par ailleurs que le conseil municipal a toujours dénoncé l'exploitation des peuples du monde au nom du Capitalisme, c'est ce qui l'a conduit à se déclarer Joeuf ville hors AGCS (Accord Général pour la Commercialisation des Services) il y a quelques années et, aujourd'hui encore, à se battre contre le TAFTA, l'accord commercial trans-atlantique.

### 3- PERSONNEL

#### **3.1- Modification du tableau des effectifs des emplois permanents**

Après avis du Comité Technique du 5 janvier 2016, il est proposé au conseil de modifier le tableau des emplois à compter du 1er mars 2016 comme suit :

Suppression de :

- deux postes d'agent d'entretien des bâtiments à 24H/semaine (l'un concerne un départ à la retraite non remplacé, l'autre concerne un agent qui passe à temps complet)
- un poste d'agent d'entretien des bâtiments à 31H/semaine (l'agent passe à temps complet)

Création de :

- deux postes d'agents d'entretien des bâtiments à temps complet (cf ci-dessus)
- Mutation d'un poste de conciergerie en agent d'entretien polyvalent voirie / espaces verts.

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **3.2- Aide sociale en faveur des agents communaux**

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le barème 2016 des aides sociales en faveur des agents communaux.

#### **3.3- Création d'un poste occasionnel de rédacteur**

Suite au départ à la retraite de l'assistante de gestion du personnel, la ville a procédé au recrutement d'un nouvel agent. Son embauche étant prévue avant le départ à la retraite, il est proposé au conseil d'ouvrir un poste occasionnel de rédacteur à temps complet, dont la rémunération sera fixée au 1<sup>er</sup> échelon dudit grade.

Proposition acceptée à l'unanimité.

### 4- URBANISME - PATRIMOINE

#### **4.1- Mise à jour de la liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service**

Monsieur le maire rappelle que, par délibération du 16 juin 2015, et suite à la parution du décret n°2012-752 du 9 mai 2012 et l'arrêté du 22 janvier 2013 portant réforme du régime des concessions de logement du Code général de la propriété des personnes publiques, le conseil municipal a mis à jour la liste des logements de fonction pour nécessité absolue de service.

Considérant la réorganisation des services au stade et le fait qu'il n'y ait plus de conciergerie, il est proposé au Conseil municipal de modifier la liste des concessions de logement et de la fixer comme suit :

- Concessions de logement pour nécessité absolue de service :

<b>Emploi</b>	<b>Adresse logement</b>	<b>Type logement</b>
Conciergerie salle Curel	22 Place de l'Hôtel de Ville	F6
Conciergerie salle des sports	Salle J. Wurtz – rue Eugène Bastien	F3

Proposition acceptée à l'unanimité.

#### **4.2-Avis sur la proposition de stratégie de développement du territoire de la CCPO**

Monsieur le Maire indique que la CCPO construit actuellement son nouveau Projet de territoire, document cadre qui guidera la politique communautaire des 15 prochaines années. A ce titre, la CCPO recueille l'avis des conseils municipaux des communes membres sur le document qui lui est proposé.

M. Vigo, porte-parole de M. Gottini, indique son étonnement quant à la question de l'offre de soins : l'évocation d'une maison médicale à Joeuf en « pénurie de généralistes » est surprenante. Ce n'est pas le cas. Cinq médecins sont présents. Par contre, une réflexion globale sur l'offre de santé dans les environs devrait être menée avec l'ensemble des professionnels de santé. En effet, plusieurs d'entre eux vont prochainement cesser leur activité et l'offre existante sera sûrement insuffisante pour absorber leur patientèle.

Par ailleurs, le lien avec le Luxembourg n'est pas spécifié alors qu'une Maison du Luxembourg doit s'installer prochainement sur Briey et Joeuf. Ce projet de Maison du Luxembourg devrait aller plus loin pour promouvoir aussi le local.

Monsieur Bergé s'interroge sur le développement économique et la formation. Qui sont les grands employeurs locaux évoqués ? Quels secteurs embauchent ? De quelles formations parle-t-on ? Le document reste trop général et manque de détails.

Monsieur Savard estime ce document comme un point d'étape.

#### **4.3-Rachat des terrains objets de la convention n°FD4028 à l'EPFL (Maison Corradini et terrain Graphic Immo)**

Point retiré de l'ordre du jour.

#### **4.4-Vente d'un appartement de la Maison Corradini**

Monsieur le Maire rappelle que suite à la consultation pour le recrutement d'une agence immobilière en août dernier, l'agence Bon'Appart de Joeuf a été retenue pour commercialiser plusieurs logements à vendre sur la commune. Une personne est intéressée pour racheter l'appartement F2 bis de la Maison Corradini d'une superficie de 51 m<sup>2</sup>.

L'estimation des domaines en date du 16 septembre 2015 estime le bien à 50 000 € HT. Cependant, compte-tenu du marché immobilier actuel et de la proposition qui est faite à la commune, il est proposé au Conseil Municipal d'accepter l'offre de 43 320 € HT pour la commune.

A l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la cession par la commune du F2 Bis situé au 1<sup>er</sup> étage de la Maison Corradini, sur la parcelle cadastrée AI 1739, à Madame R. F. née P., pour un montant de 43 320 € HT pour la commune ;

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié et à engager les démarches nécessaires.

### **5- MARCHES – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

#### **5.1- Avenant n° 4 au marché d'assurance de la flotte automobile**

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant n° 4 au marché d'assurance de la flotte automobile avec la SMACL. Cet avenant a pour objet de régulariser les flux de la flotte automobile en 2015 (adjonction de cinq véhicules et résiliation d'un véhicule déclaré épave suite à sinistre), emportant une augmentation de la cotisation de

867.98 € TTC. La cotisation annuelle à la prochaine échéance sera de 7 941.24 € HT pour l'ensemble de la flotte.

#### **5.2- Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Ville de Joeuf et son C.C.A.S., pour la passation et l'exécution des marchés de prestations d'assurances**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que les marchés de prestations de services d'assurances de la Ville de Joeuf et du C.C.A.S. arrivent à échéance au 31 décembre 2016. Aussi, il convient d'organiser une consultation pour leur renouvellement.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il propose de constituer un groupement de commandes avec le C.C.A.S. afin d'organiser la passation et l'exécution de ces marchés. Les domaines concernés sont l'assurance des dommages aux biens, l'assurance des responsabilités, l'assurance des véhicules et l'assurance de la protection fonctionnelle des agents et des élus.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **5.3- Signature d'une convention constitutive d'un groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Pays de l'Orne, la Ville d'Auboué et la Ville de Joeuf pour la passation des marchés de fournitures de bureau et de produits d'entretien (PJ)**

Afin d'optimiser les achats de fournitures courantes, Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un groupement de commandes peut être conclu entre la CCPO, la Ville d'Auboué et la Ville de Joeuf, pour la passation des marchés de fournitures de bureau et de produits d'entretien pour l'année 2016.

Conformément à l'article 8 du Code des Marchés Publics, il propose de constituer un groupement de commandes avec ces deux autres communes afin d'organiser la passation et l'exécution de ces marchés. La CCPO sera désigné comme coordonnateur chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection d'un ou plusieurs cocontractants (signature et notification du marché). Chaque membre du groupement exécutera le marché à la hauteur de ses propres besoins, préalablement déterminés.

A l'unanimité, le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.

#### **5.4- Publication de la liste des marchés publics supérieurs à 4 000 € HT conclus en 2015**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la Ville a procédé à la publication sur son profil acheteur (site internet de la Ville) de la liste des marchés publics supérieurs à 4 000 € HT conclus en 2015, conformément à l'article 133 du Code des Marchés Publics (cf. document joint).

#### **5.5- Travaux d'accessibilité handicapés – E.R.P. – programme 2016 : demande de subvention au titre de la D.E.T.R.**

Monsieur le Maire présente le programme de travaux 2016 d'accessibilité handicapés dans les bâtiments communaux recevant du public, pour un montant estimatif de 299 555 € HT.

Cela concerne l'école primaire « Les Tilleuls », l'école maternelle « Les Capucines », la salle Parachini, l'espace Wayant, la maison médicale, la maison Corradini, l'église Sainte-Croix, l'église Notre-Dame de Franchepré, le stade, l'espace associatif Michel Wale, la salle Curel, le cinéma Casino, la salle des Sports et la mairie.

A cet effet, il est proposé à l'assemblée de solliciter une subvention, aux taux et montant maximums, auprès de l'Etat au titre de la D.E.T.R. (dotation d'équipement des territoires ruraux).

Proposition acceptée à l'unanimité.

## 6- COOPERATION INTERCOMMUNALE

### **6.1 – Attribution de compensation 2016 de la CCPO**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la CCPO a délibéré sur le nouveau montant d'attribution de compensation alloué à la ville de Joeuf qui s'élève désormais à 852 482 € (+ 120 000 €). Cet effort permet de compenser les équipements coûteux de la ville. Il appartient au conseil d'approuver ce nouveau montant.

Nouveau montant approuvé à l'unanimité.

### **6.2- SIVU fourrière du Jolibois – adhésion de la commune d'Entrange**

A l'unanimité, le conseil municipal accepte l'adhésion de la commune d'Entrange au sein du SIVU fourrière du Jolibois.

## 7- INFORMATIONS

### **7.1- Décisions**

Monsieur le Maire informe le conseil des décisions qu'il a prises par délégation depuis le 20 novembre 2015

20/11/2015	7.10	<i>Columbarium</i>	2015-DEC-140	<i>Achat case 2 urnes FACCHIN née MANSART Paulette</i>
20/11/2015	7.10	<i>Columbarium</i>	2015-DEC-141	<i>Achat case 3 urnes SARTINI René</i>
23/11/2015	3.3	<i>Patrimoine</i>	2015-DEC-142	<i>Fixation du tarif d'utilisiation du gymnase du complexe sportf Platini pour le collège Maurice Barrès</i>
23/11/2015	1.1	<i>Marchés publics</i>	2015-DEC-143	<i>Contrat de maintenance des 2 vidéoprojecteurs et ordinateurs portables de l'école primaire "Les Tilleuls"</i>
24/11/2015	7.10	<i>Cimetière</i>	2015-DEC-144	<i>Renouvellement concession GUEBERT VATRINET</i>
24/11/2015	1.1	<i>Finances</i>	2015-DEC-145	<i>Signature d'une convention de prestation de services avec l'association des piégeurs de Meurthe et Moselle pour des interventions de piégeage d'animaux nuisibles</i>
29/11/2015	1.1	<i>Finances</i>	2015-DEC-146	<i>Souscription d'un contrat de tests d'étanchéité des circuits frigorifiques des communs de la maison médicale</i>
02/12/2015	7.10	<i>Cimetière</i>	2015-DEC-147	<i>Renouvellement concession POGGIANI Henri SANTI</i>
02/12/2015	5.8	<i>Actions en justice</i>	2015-DEC-148	<i>Action en diffamation contre M. Suardi devant le TGI de Briey</i>
07/12/2015	1.1	<i>Finances</i>	2015-DEC-149	<i>Souscription d'un contrat de maintenance du logiciel de gestion du cimetière</i>
08/12/2015	7.10	<i>Finances</i>	2015-DEC-150	<i>Indemnité de sinistre concernant l'envol de plaques de polycarbonate à la maison médicale</i>

08/12/2015	1.1	Finances	2015-DEC-151	Modification du raccordement électrique de la salle Parachini
10/12/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-152	Contrat avec Erdf pour le raccordement du centre multi-activités de Franchepré au réseau public de distribution Basse Tension
14/12/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-153	Contrat de maintenance du système de chronométrage et de règle des 24 secondes de la salle des sports
14/12/2015	7.10	Cimetière	2015-DEC-154	Renouvellement concession JOLYN 17 02
15/12/2015	7.10	Cimetière	2015-DEC-155	Achat concession IERFONE S 10 12
15/12/2015	7.10	Finances	2015-DEC-156	Indemnité de sinistre concernant des infiltrations d'eau en toiture à la maison médicale
16/12/2015	3.3	Patrimoine	2015-DEC-157	Avenant n°1 à la convention d'occupation précaire et révocable du logement sis 23 place de l'Hôtel de Ville avec Mme Twarogowski
17/12/2015	7.10	Cimetière	2015-DEC-158	Renouvellement concession HUSSON Célestin N 14 05
17/12/2015	7.10	Cimetière	2015-DEC-159	Renouvellement concession ALBA RIVERA E 5/7
23/12/2015	3.3	Patrimoine	2015-DEC-160	Maison Corradini : avenant n°1 au bail professionnel avec le docteur Barbara Ewering
31/12/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-161	Signature du contrat de fourniture d'électricité pour deux bâtiments communaux
31/12/2015	1.1	Marchés publics	2015-DEC-161	Signature du contrat de fourniture d'électricité pour deux bâtiments communaux
31/12/2015	3.3	Patrimoine	2015-DEC-162	Signature d'une convention d'occupation précaire et révocable du logement sis rue du Stade avec M. CIALFI Renzo
05/01/2016	7.3	Finances	2016-DEC-001	Modification emprunt Crédit Agricole de 2005
08/01/2016	1.1	Marchés publics	2016-DEC-002	Signature des marchés de travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie
11/01/2016	1.1	Marchés publics	2016-DEC-003	Avenant 2016 au contrat de maintenance du monte-handicapés de l'espace Wale
13/01/2016	1.1	Marchés publics	2016-DEC-004	Signature du marché de fourniture et pose d'une borne d'accueil en mairie avec la société BURO-CONSEIL
14/01/2016	7.10	Cimetière	2016-DEC-005	Renouvellement concession MONTOWSKI POTHIER OU.20.19
14/01/2016	7.10	Cimetière	2016-DEC-006	Renouvellement concession MEYER TERMENS N.15.09
14/01/2016	7.10	Cimetière	2016-DEC-007	Renouvellement concession CECH N.14.08

14/01/2016	7.10	Columbarium	2016-DEC-008	Achat case 2 urnes DESBOIS Eralda A98
19/01/2016	7.10	Columbarium	2016-DEC-009	Achat case 2 urnes IERARDI née PERIO Angelina A 96
19/01/2016	7.1	Marchés publics	2016-DEC-010	Signature de la convention avec SOLAN pour l'organisation d'un séjour de ski
21/01/2016	7.10	Cimetière	2016-DEC-011	Achat concession LOUIS Jeannine E 5/8
27/01/2016	7.10	Cimetière	2016-DEC-012	Renouvellement concession MAUJEAN N.OT.16
19/01/2016	7.10	Columbarium	2016-DEC-013	Achat case 2 urnes ZIMMER A95
28/01/2016	7.1	Marchés publics	2016-DEC-014	Signature du marché complémentaire de travaux de réaménagement de l'accueil de la mairie - lot 1 avec la société EPR DECOR

## **7.2- Déclarations d'Intention d'Aliéner**

Monsieur le Maire informera le conseil des déclarations d'intention d'aliéner instruites depuis le 19 novembre 2015

IA 054 280 15 B0083	RUE SAINTE CAROLINE	19/11/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0084	5 QUARTIER CROMBILLON	23/11/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0085	15 PLACE DE L'HOTEL DES OUVRIERS	30/11/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0086	1 QUARTIER CROMBILLON	30/11/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0087	2 RUE DU CROMBILLON	01/12/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0088	79 RUE SAINTE CONSUELO	07/12/2015	Non préemption
IA 054 280 15 B0089	RUE DE RAVENNE	07/12/2015	Non préemption
IA 054 280 16 B0001	27 RUE DU CHANOINE DELLWALL	04/01/2016	Non Préemption
IA 054 280 16 B0002	19 RUE DU FOYER DE L'EST	06/01/2016	Non Préemption
IA 054 280 16 B0003	70 RUE DE FRANCHÉPRE	13/01/2016	Non Préemption
IA 054 280 16 B0004	248 RUE DE GOPREZ	27/01/2016	Non Préemption

André Corzani, maire  
Vice-président du Conseil Départemental



